

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- |  |                       |
|--|-----------------------|
| <input type="radio"/> Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| <input type="radio"/> Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| <input type="radio"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

## Déclaration de Maladie

N° W21-650308

85319



### Maladie

### Dentaire

### Optique

### Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)  
Matricule : 1424

Société :

Actif  Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

NAMASSE MOSTAFA

Date de naissance :

18-04-1952

Adresse :

Tél. : 06 69 79 50 94 Total des frais engagés :

Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

19/08/21

Nom et prénom du malade :

DAHIBI HAYAT

Age: 60

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

SD de persif

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 09/08/2021

Signature de l'adhérent(e)

Ab

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

## EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
MARIAHIE HAY BOUCHRA Dr. Nisrine BOUDEGGA 44 Lot Bouchra Sidi Maârouf Tunisie Tel 022 58 16 17	19-08-21	215,90
092065770		

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

BELIEF

Le praticien est pris de préciser la di

**Important :**  
Veuillez joindre les radiographies en

## SOINS DENTAIRES

150 مغ فنڈب - اکس آر

فينلافيكين هيدروكلوريك  
كبسولات ذات التحرير الممتد

Cipla Maroc

6 118001 470051

## DEBUT D'EXECUTION

FIN  
D'EXECUTION

O.D.F  
BOÎTHÈSES DENTAIRES

## DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000

Lot : 3381  
Mfg: 10 2020  
Exp.: 10 2023  
BIOCODEX MAROC PPV : 63,20 DH

[Création, remont, adjonction, fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession]

DATE DU  
DEVIS



**Casablanca  
Care Center**

**Dr. Imane KENDILI - MD**

Psychiatre - Psychothérapeute

Spécialiste en Addictologie

Diplômée en Sexologie et Thérapie du couple

Thérapie familiales systémiques

Trouble du sommeil et gestion du stress

Membre de l'American Society of Addiction Medicine (ASAM)

Expert certifié UNODC

**Prescription**

Date :

19/08/21

Hayat Dahbi

120,00

Venlafex

100

1-0-0

(S.V)

63.20

Stesam

800

(S.V)

1-0-1

36,20

Anxil

219,90

100 + 100

(S.V)

100 grs  
Anxil

Costil

PHARMACIE HAY BOUCHRA  
Dr. Nisrine BOUDEGGA  
44 Lot Bouchra Sidi Maârouf  
Casablanca Tel 022 55 13 13

9, rue Oulad Bouzid, Val d'Anfa (qui avant Fauchon) - Casablanca

+212 522 36 96 79 / +212 522 39 62 40 [imane.kendili@gmail.com](mailto:imane.kendili@gmail.com)

+212 661 224 291 / +212 660 297 200

ICE 000244881000024 IF 15272010 TP 35460316 CNIS 5542502

ADOLESCENT - ADULTE - SUJET ÂGÉ

219,90

30 قرصاً قابلة  
للكسر على اربع

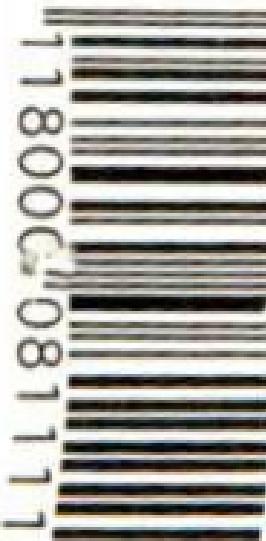
انسيبيول

برومازيل

9 مل

36,70

6 11800G 081111



ANXIOL®

6 mg



30 comprimés quadrisécables

عن طريق الفم



سميثكلاين باربادوس  
SmithKline Beecham